



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

La pandémie de Covid-19 qui frappe la majeure partie de notre planète depuis mars 2020 met à rude épreuve notre société, notre système économique et social, nos entreprises et nos commerçants, notre système de santé, notre moral – en un mot : toute notre existence.

Notre collectivité publique est, elle aussi, soumise à de fortes contraintes et doit constamment adapter ses processus, ses horaires et ses consignes de sécurité pour pouvoir continuer de rendre ses prestations aux dix mille habitants de la commune.

Si la très grande majorité des services communaux peut fonctionner dans le contexte sanitaire actuel, il existe toutefois des entités qui n'ont plus le droit d'ouvrir leurs portes par décision du Conseil fédéral. C'est le cas d'espaceVAL qui ne peut malheureusement plus recevoir de clients depuis plusieurs semaines.

Comme les collectivités publiques ne peuvent pas prétendre aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), le Conseil communal et la direction d'espaceVAL ont décidé de soutenir deux partenaires de notre commune en mettant à disposition des

collaborateurs pour des missions de soutien et d'intendance. Ainsi, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a pu compter sur l'engagement de plusieurs employés communaux durant la phase intense de la deuxième vague, ce qui a permis de soulager le personnel des hôpitaux.

Depuis la mi-janvier, c'est la coopérative du télésiège et téléskis de Buttes – La Robella (TBRC) qui fait appel si nécessaire aux collaborateurs communaux dans le cadre du partenariat public-privé mis en place.

Ces collaborations sont profitables à toutes les parties car elles permettent de soutenir des institutions en manque de personnel ou mises sous pression par la crise tout en conservant une motivation intacte parmi nos collaborateurs, qui voient ainsi leur implication valorisée par nos partenaires et appréciée par les citoyens.

EN BREF

POLITIQUE DENTAIRE POUR LES ÉCOLIERS

La Commune de Val-de-Travers a instauré, depuis de nombreuses années, un concept de dépistage dentaire pour les enfants du cercle scolaire en collaboration avec les médecins-dentistes de la région. Ainsi, chaque élève de la 1^{re} à la 11^e année bénéficie, chaque année, d'un dépistage gratuit de 10 à 20 minutes, sans nettoyage, ni soin, ni radiographie mais permettant aux parents de choisir eux-mêmes la suite à donner.

En plus de ce dépistage gratuit, la Commune subventionne les soins dentaires des enfants en âge de scolarité pour autant qu'ils ne soient pas pris en charge par l'assurance-complémentaire prévue à cet effet et que la situation économique des parents le justifie.

Informations sur www.vdt.ch -> **vie quotidienne** -> **informations pratiques** -> **subventions soins dentaires**

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

Outre l'école obligatoire, le collège de Môtiers abrite également une structure parascolaire, qui occupe une salle de classe au rez-de-chaussée en plus des locaux situés au tout dernier étage. Proposant 25 places d'accueil aux élèves scolarisés à Môtiers, le « para » occupe 5 collaboratrices, qui se répartissent environ 2.1 postes de travail, ainsi qu'une apprentie de 3^e année. Le « para » accueille les

enfants principalement le matin avant l'école, pour le repas de midi ainsi que l'après-midi après l'école. De gauche à droite sur la photo : Tatiana Mendez, apprentie ; Rebecca Di Fronzo, ASE ; Laura Gonzalez, responsable du site de Môtiers ; Camille Ahmetaj, directrice des structures d'accueil de Val-de-Travers ; Naomi Herrmann, intendante et Sarah Hoya, ASE.

Parascolaire de Môtiers (03/24)

©Tam Berger

ÉCHO DES AUTORITÉS

DES AIDES TOUJOURS ACTIVES

Afin de permettre aux personnes vulnérables et isolées de disposer d'une solution pour leurs achats courants, la Commune de Val-de-Travers a confié depuis le début de la pandémie un mandat de prestations au CORA. Celui-ci propose gratuitement un service de livraison à domicile aux habitants du Val-de-Travers qui en ont besoin. Les demandes doivent être effectuées directement auprès de

CORA, au 032 886 46 20, du lundi au vendredi de 9h à 12h. CORA reste par ailleurs à la recherche de bénévoles pour dispenser cette prestation et pour d'autres de ses activités.

La Commune de Val-de-Travers a également conclu une convention avec le Panier solidaire, qui offre des denrées alimentaires aux plus démunis. Les distributions ont lieu

le mercredi, dans les locaux de l'association, à la rue de la Sagne, en face du parking de l'église catholique de Fleurier. Mise en place l'an dernier au plus fort de la crise économique et sociale induite par la pandémie, cette convention a été reconduite ce début d'année. Son financement, tout comme celui de la livraison des courses, repose sur un fonds communal extraordinaire.

INFOS PRATIQUES

VOUS SOUHAITEZ CONSULTER UNE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Tout projet de construction ou d'installation d'importance doit être mis à l'enquête publique, de façon à permettre aux intéressés de faire opposition. Conformément à l'article 50 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les constructions (RELConstr.), l'avis de mise à l'enquête publique est publié deux fois dans la Feuille officielle.

Vous avez également la possibilité de consulter ces avis sur notre site internet : www.val-de-travers.ch/page/mises-lenquete-publique

OFFRES D'EMPLOI

Le Conseil communal met au concours un poste d'

ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF (H/F) à 70 %

et un poste de

REMPLAÇANT MULTISITE ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF (H/F) à 50 %

Délai de postulation :
19 février 2021.

Vous trouverez l'intégralité des détails de ces offres sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Malgré la pandémie qui impose certaines règles, la bibliothèque communale est ouverte :

Lundi 16h15 à 18h45
Mardi 17h15 à 19h
Jeudi 15h45 à 18h45

INFOS PRATIQUES

ARRÊTÉS COMMUNAUX

Les arrêtés, comptes et budgets communaux peuvent être consultés au bureau de la Chancellerie ou sur notre site internet.

EN BREF

L'ÉCONOMIE LOCALE TOURNE ENCORE

Si les restrictions imposées par la Confédération touchent durement l'économie résidentielle, de très nombreux commerces vallonniers restent ouverts et plusieurs restaurants proposent des plats à l'emporter. Rappelons que la plateforme www.j-achete-ici.ch, lancée récemment par les acteurs économiques locaux avec le soutien financier du Canton et des communes du Val-de-Travers offre, une large vue de l'offre commerciale, vue qui s'étendra encore avec le temps.

